

CHAPITRE XXII.—RÉGIME MONÉTAIRE, SYSTÈME BANCAIRE: FINANCE COMMERCIALE DIVERSE.

Dans ce chapitre sont réunies les statistiques touchant les institutions et les opérations financières autres que les assurances. Celles-ci sont étudiées séparément au chapitre XXIII. La première partie du chapitre traite de l'important sujet du régime monétaire et du système bancaire tandis que la deuxième, celle de la finance commerciale diverse, traite des compagnies de prêt et de fiducie, de la vente des obligations canadiennes, des dividendes des compagnies et du change étranger.

PARTIE I.—RÉGIME MONÉTAIRE ET SYSTÈME BANCAIRE.

Section 1.—Esquisse historique.

L'histoire des origines de la monnaie au Canada depuis les premiers temps de la colonie jusqu'à la Confédération, aussi bien dans les provinces du centre que dans les colonies maritimes, est celle d'une monnaie polyglotte et des difficultés inhérentes à l'établissement de la valeur relative des diverses pièces.

Les principales influences des premières relations politiques et commerciales sur le caractère de la monnaie alors en usage sont étudiées ci-dessous.

Evolution du régime monétaire en Nouvelle-France.

Aussi longtemps que le commerce resta entre les mains de quelques négociants particuliers, le troc fut de règle. Des verroteries et autres babioles dont raffolaient les Indiens, de même que des couvertures et autres articles utiles, étaient troqués directement contre des fourrures. Bien que le troc subsistât malgré les progrès de la colonie sous le régime français, les complications grandissantes de l'organisation sociale et commerciale ne laissèrent pas de démontrer la nécessité impérieuse d'une unité monétaire plus commode. La monnaie française fut donc adoptée. Mais, afin de retenir dans la colonie l'or et l'argent qui y arrivaient, cette monnaie fut surfaite d'environ un tiers de sa valeur en France. La même pièce de monnaie avait ainsi deux valeurs désignées en France comme "monnaie de France" et "monnaie du pays" respectivement. La majoration des pièces de cuivre était même plus élevée. Mais malgré tout, l'argent restait rare. Pendant un certain temps le blé au prix courant du marché eut cours forcé en dépit des difficultés et des embarras causés au commerce par la fluctuation des valeurs. Le commerce illicite des fourrures avec les trafiquants anglais amena au pays la piastre d'argent espagnole de même que diverses autres pièces usées et mutilées qu'on adaptait aux besoins du moment. La pièce de monnaie étrangère fut officiellement reconnue en 1681; mais, en vertu d'une ordonnance, il fut stipulé qu'elle ne serait acceptée que d'après son poids. Elle fut majorée d'un tiers de sa valeur comme le voulait la coutume établie pour la monnaie française.